

L'ordre & la Marche de la Cérémonie

Qui doit avoir lieu demain Dimanche 18 Septembre 1791, à Paris, suivant le Décret de l'Assemblée Nationale. -- Proclamation de l'acte constitutionnel dans toutes les places publiques par un Héros d'armes. -- Les prisonniers pour mois de nourrices délivrés. TEDEUM chanté dans l'Eglise Notre-Dame. -- Grandes réjouissances, feux de joie et illuminations.

Jamais l'univers n'a été témoins d'une aussi

grand spectacle, que celui qui va s'offrir à nos yeux. Jamais cérémonie plus auguste, plus imposante, n'a eu lieu chez aucun peuple du monde, que celle qui se prépare aujourd'hui. Ces spectacles, ces arênes, ces cirques, ces jeux publics, ces triomphes si vantés dans les annales des peuples de la Grece et de Rome, n'offrirent souvent aux regards du philosophe, que des objets qui révoltoient sa sensibilité. Ici des athelettes, des gladiateurs s'immoloient aux grands applaudissemens d'une multitude cruelle, des vainqueurs non moins cruels traînoient à la suite de leurs chars de triomphe des rois enchaînés, vent ils livroient ces malheureuses victimes à la fureur des bêtes feroces, et toujours les accès de la douleur étoient mêlés a leurs cris de victoire.

Combien votre triomphe est différent, généreux Français! Vous avez remporté la victoire la plus signalée, vous avez vaincu les monstres les plus affreux par les armes de la raison. C'est aujourd'hui son triomphe que vous préparez, c'est



celui de l'humanité. Que ces despotes altiers qui étendent encore leur sceptre de fer sur le genre humain, frémissent, leur règne est passé; plus ils feront d'efforts pour arrêter les progrès de la liberté, plus ils avanceront son regne. le terme glorieux de l'assemblée nationale, l'heureux succès dont ils sont couronnés, vont servir de leçon aux autres nations; elles seront électérisés au récit de nos grandes entreprises, elles suivront la route que nous leur avons tracée, toutes, comme nous, voudront être libres, et elles deviendront libres, car il ne leur faut pour celà que le sentiment de leurs forces.

Pour avancer cette époque heureuse, nous ne pouvions mieux faire que de signaler par une fête nationale, l'achevement de notre constitution. L'assemblée nationale a décrété qu'elle auroit lieu demain, Dimanche 18, & dans tous les départemens, le Dimanche qui suivra l'envoi de l'acte constitutionnel. Le jour consacré à la liberté sera aussi marqué par des actes de

bienfaiſances. Les priſons ſeront ouvertes, & les peres de familles détenus pour mois de nourrice, ſeront mis en liberté, leurs dettes ſeront payés par le tréſor public. Dans les autres villes du royaume, des ſommes ſeront également diſtribuées aux indigens.

Le plus beau luxe eſt celui de la bienfaiſance; il n'eſt point de joie plus pure que celle que l'on apporte dans l'aſile de la douleur. Combien ces meres, ces enfans qui gémiſſent privés de leurs peres, beniront l'aſſemblée nationale de leur avoir rendu l'objet de leur tendreſſe!

C'eſt trop de réflexions ſur un objet qui ſe ſent mieux qu'il ne s'exprime; faiſons connoître tous les détails qui rendront mémorable cette grande cérémonie.

Conformément aux décrets de l'aſſemblée nationale, le département de Paris, la municipalité, le tribunal de caſſation, les ſix tribunaux de Paris, les juges de paix, les comités de ſections, ſe ren-

dront à la Maiſon Commune demain matin à huit heures. Un détachement de trois mille hommes de la garde nationale ſe rendront également à la place d'arme. A dix heures, le cortege partira de l'hôtel-de-ville; il ſera précédé d'un détachement de cavalerie de cent hommes. Le corps des ſappeurs ouvrira la marche ; ſuivront enſuite quatre cent gardes nationaux, grenadiers & fuſiliers.

Le département d'un côté ; de l'autre, la municipalité ayant à ſa tête le Maire, & de ſuite tous les corps adminiſtratifs & judiciaires défileront. Une muſiqne guerriere jouera pendant toute la route. Elle ſera placée au milieu du cortege.

Un héros d'arme portant une tunique violette, parſemée de fleurs de-lys-d'or, & tenant de la main droite une pique avec une lance dorée, marchera enſuite le bruit des trompettes et des ſimbales, des roulemens de tambour, précéderont toutes les

proclamations que cet officier fera dans tous les carrefours & places publiques.

C'est là qu'il annoncera à haute et intelligible voix que tous les français sont avertis que Louis XVI roi, des français, par la grace de Dieu et par la loi constitutionnel de l'état, a accepté, la constitution décrétée dans les années 1789, 1790 et 1791. Qu'il l'a signée, et jurée d'être fidele à la nation et à la loi. Les bornes de cette feuille ne nous permettent pas de donner le nom de toutes les rues par lesquelles passera ce nombreux cortege : nous indiquerons seulement les principaux lieux où il se rendra.

Après la premiere proclamation, devant la maison commune, il défilera le long du Port au Bled, la rue Saint-Paul, la place Royale, où la seconde proclamation aura lieu. Delà il se

rendra le long des boulévards, à la place des Victoires ; par la rue Bourbon-ville-Neuve. La proclamation faite à cette place, on passera par la rue des Petits-Champs, jusqu'à la place Vendôme, de là à la place Louis XV. On reviendra par la rue Saint-Honoré, pour se rendre à la place du Louvre, puis par le pont neuf, & par la rue de la Harpe, pour arriver à la place Saint-Michel, delà on gagnera la rue Saint-Jacques, & ensuite la place Maubert, où se fera la derniere proclamation.

Cette longue route exigera beaucoup de tems, & la marche sera continué jusqu'à 6 heures du soir. Alors le cortege se rendra à l'église Notre-Dame, où l'assemblée nationale enverra une nombreuse députation ; le roi, la reine & la famille royale s'y rendront aussi. Le TE DEUM sera entonné par M. l'évêque de Paris.

682

Pendant cette auguste cérémonie, les voûtes du templeretentiront du son des instrumens qui accompagneront l'hymne de joie, qui sera chanté par la musiqne du roi.

Le cortege reconduira le roi & l'assemblée.

Pendant cette marche brillante, le canon de toutes les sections tirerons srns cesse. Le soir, les rues seront illuminées ; des feux de jôie seront allumés, & tous les citoyens se livreront avec transport à la joie, qui transportera tous les cœurs dans un jour aussi heureux.

De l'Imprimerie de TREMBLAY, rue Basse S. Denis, n. 11